Les dates de l'ouverture générale par Département grâce à Seasons !

Postée par Chasseur-Passion le samedi 19 juillet 2014 à 18:57

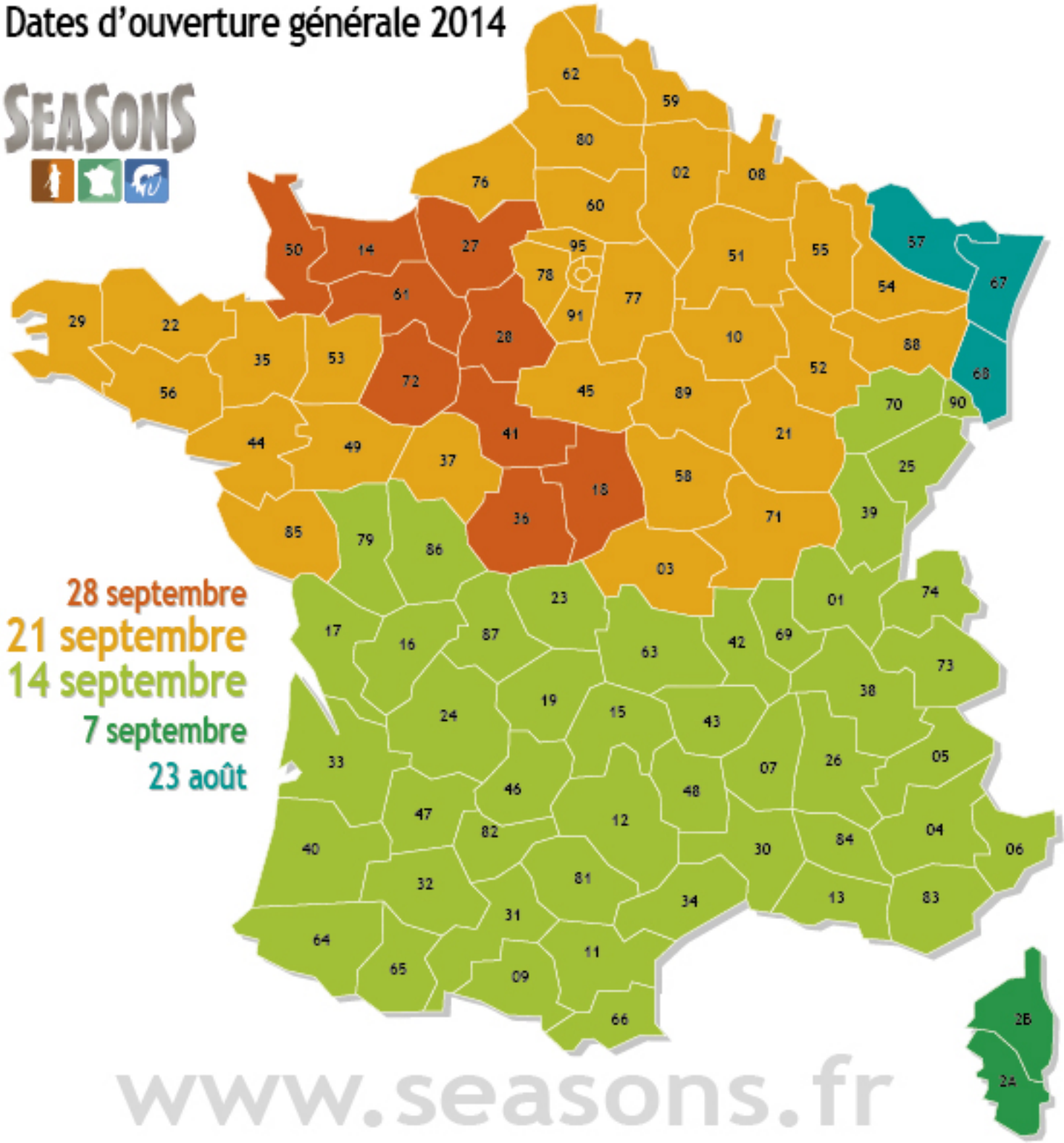

La date d'ouverture générale de la chasse est fixée dans chaque année par arrêté préfectoral dans chaque département, sur la base de ce que permet la législation nationale : à partir du 1er dimanche de septembre

en Corse, du 2e dimanche dans le sud de la France et du 3e dimanche dans le nord. C'est traditionnellement un moment très attendu par les chasseurs, même elle est de moins en moins « générale » puisque la chasse de nombreuses espèces est déjà ouverte (chevreuil à l'approche, sanglier en battue, gibier d'eau, caille, tourterelle) et que bon nombre de départements retardent l'ouverture pour certaines espèces (lièvre, perdrix, faisan, voire grand gibier...).

L'ouverture générale a lieu traditionnellement le 23 août en Alsace-Moselle, mais elle n'y concerne pratiquement que le canard puisque les espèces de petit gibier sédentaire ouvrent plus tard, en septembre ou octobre.

Elle a lieu le 1er dimanche de septembre en Corse et le 2e dimanche de septembre dans la moitié sud de la France, sachant qu'à notre connaissance aucun des départements concernés n'a jamais retardé cette date d'ouverture au cours des deux dernières décennies. Il y a cependant des zones où la chasse ouvre plus tard, par exemple en montagne ou dans les vignobles (pour cause de vendanges).

Depuis 2012, les départements du nord de la France ont la possibilité de fixer cette date d'ouverture au 3e dimanche de septembre, contre le 4e auparavant. La grande majorité des départements ont opté dès l'an passé pour cette date plus précoce, mais quelques-uns préfèrent conserver l'ancienne date, soit par habitude, soit par crainte d'une reproduction tardive... En effet, certaines fédérations ont leur assemblée générale en avril lors de laquelle ils doivent se décider à demander une date d'ouverture. Ils n'ont à ce moment aucune idée de ce que le printemps permet d'espérer comme reproduction.

La carte ci-dessus présente les dates d'ouverture générale pour la saison 2014-2015 connues à ce jour. Nous vous conseillons toutefois de bien vérifier votre arrêté préfectoral de votre car il peut y avoir des dates différentes au sein d'un département, soit sur certains secteurs, soit pour certaines espèces...